

# Un programme intégré et volontariste de production d'électricité

Le Maroc bénéficie d'un gisement solaire considérable d'une capacité de 20 000 MW, avec plus de 3 000 h/an d'ensoleillement. Capitalisant sur cet atout, le Royaume a lancé, en novembre 2009, un programme intégré et volontariste de production d'électricité à partir de l'énergie solaire.

**D'**un coût global estimé à 9 milliards de dollars, ce programme vise l'installation d'une capacité totale de 2 000 MW, en puissance solaire connectée au réseau des centrales solaires réparties sur 5 sites d'ici 2020. La mise en place permettra d'économiser un million de tonnes équivalent pétrole et d'éviter l'émission de plus de 3,5 millions de tonnes de dioxyde de carbone par an. La première phase du programme intégré d'énergie solaire est le développement du complexe d'énergie solaire "Noor" de 500 MW situé dans la commune rurale de Ghassate-Caïdat Imagrane, à Ouarzazate. Le site retenu s'étale sur une superficie d'environ 2 500 ha. Le programme est développé en plusieurs phases. La première phase se déploie selon le modèle de production concessionnelle (IPP) établi avec succès au Maroc et comporterait une ou plusieurs centrales d'une capacité minimale de 125 MW.

La mise en service de cette première phase est prévue pour l'année 2015. Cette réalisation fait partie du grand projet présenté le 2 novembre 2009 à Ouarzazate au Roi Mohammed VI, et qui prévoit une production électrique d'une capacité de 2 000 mégawatts (MW) et sera érigé sur une superficie totale de 10 000 hectares. Il concerne, outre Ouarzazate, les villes de Laâyoune, Boujdour, Tarfaya et Aïn Beni Mathar, qui sera remplacé par un autre site. Les cinq centrales devraient couvrir, à leur achèvement en 2020, quelque 10% de la demande d'électricité et représenter avec les autres sources d'énergies renouvelables 42% de la capacité de production disponible.

D'après le département de l'énergie, le projet évitera l'émission de 3,7 millions de tonnes de CO<sub>2</sub> par an. Pour gérer ces projets, on a procédé à la création de l'Agence marocaine

## REPÈRES

### Dates clés

- **Novembre 2009 :** présentation du projet marocain de l'énergie solaire à Ouarzazate.
- **Janvier 2010 :** création de Masen.
- **30 mars 2010 :** lancement de l'appel à manifestation d'intérêt pour Ouarzazate.
- **24 mai 2010 :** date limite de l'AMI.
- **Fin 2010 :** lancement de l'appel d'offres auprès des pré-qualifiés pour le développement de la première centrale.
- **2015 :** livraison de la première centrale 500 MW.
- **2020 :** production de 2 000 MW.

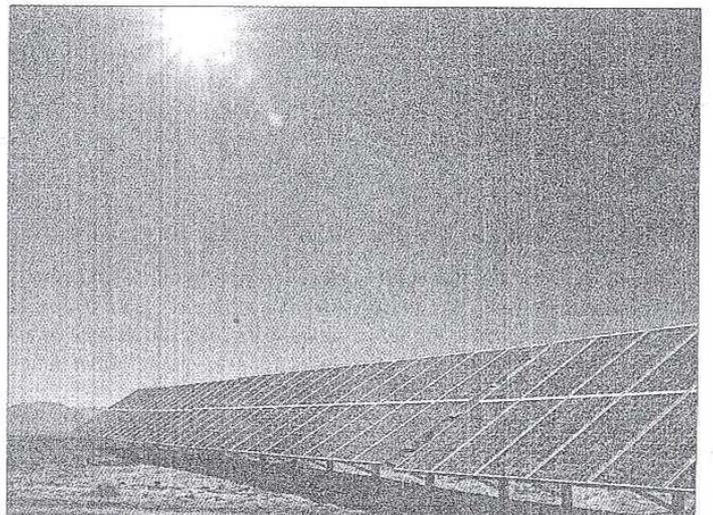
Source : masen.org.ma.

de l'énergie solaire (Masen) qui intervient dans la conception, les études, le choix des opérateurs et le suivi de réalisation et de gestion, outre l'orientation et la coordination de l'ensemble des activités afférentes. Il s'agit d'une société anonyme à directoire et conseil de surveillance, dotée d'un capital social initial de 500 millions de dirhams, souscrit à parts égales par l'État marocain, le Fonds Hassan II pour le développement économique et social, l'ONEE et la Société marocaine d'investissements énergétiques (SIE).

Masen entend prouver sa capacité à piloter et réaliser un projet technologique d'envergure. Car le Maroc entend bien accueillir deux des projets phares de l'Union européenne en matière d'énergie solaire : Transgreen et Desertec. ■

El Mahjoub Rouane

CARTE D'IRRADIATION SOLAIRE DU ROYAUME DU MAROC



Le solaire, l'hydraulique et l'éolien se répartiront à parts égales de 2 000 mégawatts les capacités installées pour en représenter 42% en 2020.

## Un cadre législatif pour accompagner le projet marocain de l'énergie solaire

Le projet intégré de production électrique à partir de l'énergie solaire, appelé «Projet marocain de l'énergie solaire», accorde une priorité au développement des énergies renouvelables et au développement durable.

Pour la réalisation de cet ambitieux projet, un cadre législatif pour accompagner cette évolution, à travers l'adoption d'un projet de loi sur l'efficacité énergétique. Il s'agit d'un cadre législatif im-

pliant plusieurs départements ministériels dont le but est l'amélioration de l'efficacité et la réduction de 8% de la consommation énergétique à l'horizon 2012 et de 15% à l'horizon 2030. D'après le président de MASEN, Mustapha Bakkoury, les énergies renouvelables : le solaire, l'hydraulique et l'éolien se répartiront à parts égales de 2 000 mégawatts les capacités installées pour en représenter 42% en 2020.